

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-01-045 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-01-046 AUTORISATION DE SIGNATURE. CONVENTION COLLECTIVE. POLICIÈRES ET POLICIERS DE LA VILLE DE MERCIER.

CONSIDÉRANT l'adoption, le 14 juillet 2015, du règlement 2015-926 relatif à l'établissement du corps de police municipal de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que ce règlement recevait l'approbation du ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, le 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du Service de police de la Ville de Mercier le 17 juillet 2017 à 10 h;

CONSIDÉRANT les négociations entre la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Mercier et la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT que le 30 janvier 2020, la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Mercier entérinait cette entente de principe;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction des ressources humaines, de la direction du service de police de la Ville de Mercier et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, le directeur général, monsieur René Chalifoux et la directrice des ressources humaines, madame Karine Laforest, à signer pour et au nom de la Ville la convention collective de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Mercier attachée à la présente résolution;
- QUE ce Conseil autorise également la mairesse, madame Lise Michaud, le directeur général, monsieur René Chalifoux et la directrice des ressources humaines, madame Karine Laforest, à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente concernant les mesures transitoires de congés mobiles attachée à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-01-047 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 17 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité